

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 4

Absent excusé : 1

Votants :

Pour :

Contre :

Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 04 octobre 2022

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAV, C ROBERT, M PITAUD, P DESCAMPS, JA BIDET, F PINEL, S LEMÂÎTRE, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, A BOUJU, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : C MICHEL à C ROBERT, C IMPARATO à E COURTOIS, B LEFORT à K BOMBRAV, E ROINÉ à A BOUJU

ABSENT EXCUSÉ : P PINEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P COUBARD

OBJET : 2022 – 59 CCEG – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Vu le rapport présenté ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Le Secrétaire de séance,
Pascal COUBARD



POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 10 octobre 2022
Le Maire,
Jean-Pierre JOUTARD



Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2022-59 CCEG - RAPPORT ACTIVITE 2021

Date de transmission de l'acte : 21/10/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/10/2022

Numéro de l'acte : 20221021-01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20221010-20221021-01-DE

Date de décision : 10/10/2022

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.8. autres